

Enseignement supérieur/Lancement hier de la Commission d'évaluation des établissements privés

Autopsie des universités et grandes écoles privées



C'est le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean de Dieu Moukagni Iwangou (c), qui a lancé la commission pour l'évaluation des établissements supérieurs privés, hier.

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

Pigier, ESGIS, Esam, Institut panafricain d'études appliquées, LIBS, École supérieure de management, Université franco-gabonaise Saint Exupéry, USIA ESSIG, Skills, IAEC, IDAE, Matass business School, IHEM et les autres seront à l'examen dès ce mardi.

PRÉPARER la prochaine rentrée universitaire en toute sérénité passe par l'autopsie des établissements supérieurs privés. Devenus des partenaires indispensables dans la formation des jeunes, ces établissements se doivent d'obéir aux textes en vigueur. Hier, lundi 5 août 2019, le ministre en charge de l'Enseignement supérieur Jean de Dieu Moukagni Iwangou a lancé les travaux de la commission pour l'évaluation des établissements supérieurs privés. Cette rencontre qui s'étalera sur plusieurs jours vise précisément à passer au crible plus de quarante établissements d'enseignement supérieurs répertoriés dans les fichiers de la tutelle. La commission technique de contrôle devra se pen-

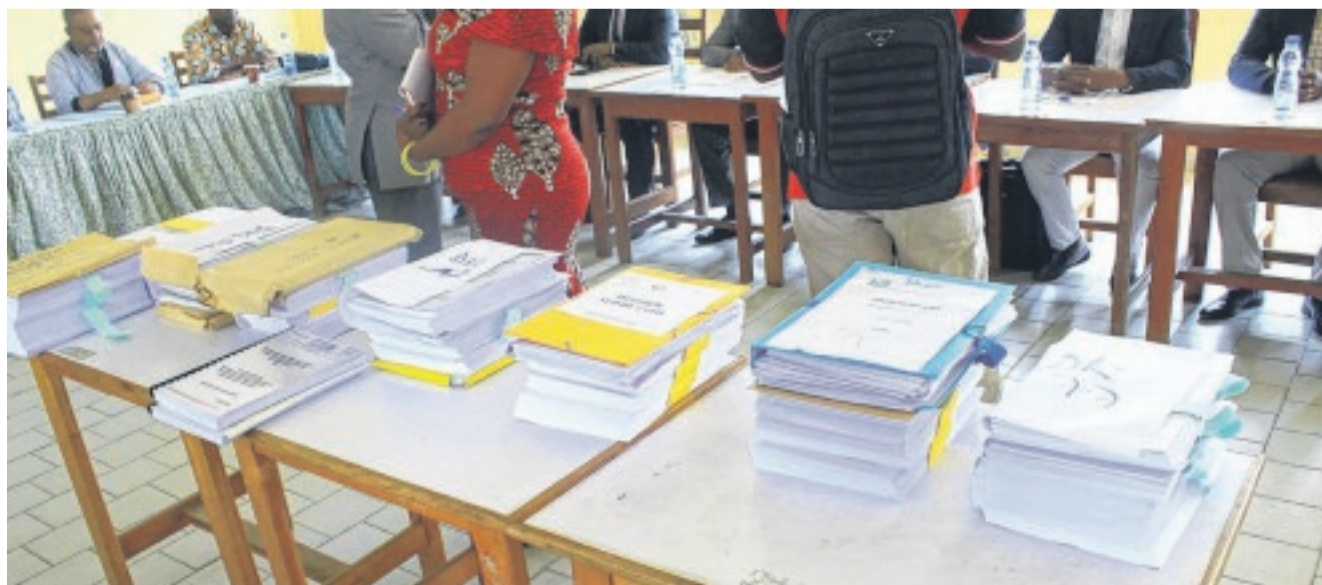


Les commissaires chargés d'examiner les dossiers à l'étude.

cher dès aujourd'hui sur plusieurs critères d'ordre administratif, structurel et pédagogique. Parmi les critères d'ordre administratif figurent "l'autorisation à fonder ou à ouvrir, le contrat de location ou titre foncier, un partenariat avec l'État, être en situation fiscale régulière". Sur le plan structurel, les commissaires tiendront compte de la capacité d'accueil, la présence des laboratoires, plateaux techniques, matériel didactique, des salles de classe, bibliothèques et condition d'hygiène et de sécurité. La dimension pédagogique, quant à elle, tien-

dra compte de la qualité du corps enseignant, du profil de celui-ci avec la discipline enseignée. Il faudra aussi tenir compte de la problématique des enseignants, le nombre de vacataires et celui d'enseignants permanents car comme il avait été mentionné lors de la précédente commission, "il est exigé un corps enseignant composé à minima de 50 % d'enseignants permanents." M. Moukagni Iwangou s'est voulu rassurant quant à la publication officielle des résultats de cette enquête. "Au terme de cette démarche, nous allons publier la liste d'établissements en

règle". Une démarche qui devrait être profitable aux parents d'élèves avant la prochaine rentrée universitaire qui pointe déjà à l'horizon. Pour rappel, les conclusions de la dernière commission de ce type avaient révélé un fonctionnement anormal de ces établissements. Entre irrégularités et caractère informel, bon nombre d'entre eux avaient fonctionné des années durant sans que leurs responsables soient inquiétés. Il serait intéressant de savoir l'état actuel de la vingtaine d'établissements jugés hors normes à l'issue de la dernière commission.



Une vue des dossiers à examiner durant cette session.

Piéton

Attention danger à l'entrée de la Fopi!



Traverser le caniveau donnant accès au camp de police de la Fopi dans le 5e arrondissement de Libreville est devenu un véritable danger pour les automobilistes ces derniers temps. La roue d'un véhicule peut facilement se coincer ou tomber accidentellement entre les grilles devenues défectueuses en cet endroit comme un peu partout à travers la capitale. Le risque de se retrouver dans le caniveau est ici grand pour un conducteur distrait. Plus encore la nuit, d'autant plus que l'endroit n'est pas éclairé. Qui donc doit s'en occuper, les locataires du camp ou les travaux publics?

Cour en lambeaux!



En dehors du peu d'espaces recouverts de pelouse et de fleurs, le reste de la cour de l'École normale supérieure (ENS) se dégrade au fil des jours. Les nids-de-poule et autres crevasses jonchent l'entrée principale de l'établissement. En temps de pluie, ces endroits ayant perdu une partie de leur dalle se transforment en véritables mares. Rendant l'accès aux automobilistes difficile. Toute chose qui déteint sur le côté jardin de cette grande école.



Une promotion, deux soutenances

Cette banderole accrochée à l'entrée principale de l'École normale supérieure (ENS) explique tout: "Une promotion, deux sessions de soutenance, mêmes avantages". En effet, les élèves en fin de cycle dans cet établissement désapprouvent le déroulement de l'épreuve de soutenance tel que défini cette année par les responsables pédagogiques. Un déroulement en deux temps. Les uns en juillet et les autres en septembre ou décembre prochains. Du jamais-vu pour une même promotion à l'ENS, s'étonne-t-on ici.